



# **Forum des Nations Unies sur les forêts**

**Rapport sur les travaux  
de la cinquième session  
(14 mai 2004 et 16 au 27 mai 2005)**

**Conseil économique et social  
Documents officiels, 2005  
Supplément n° 22**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2005  
Supplément n° 22

# **Forum des Nations Unies sur les forêts**

**Rapport sur les travaux  
de la cinquième session  
(14 mai 2004 et 16 au 27 mai 2005)**



Nations Unies • New York, 2005



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . . . .	1
A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption . . . . .	1
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire de sa sixième session . . . . .	1
B. Décisions du Forum portées à l'attention du Conseil . . . . .	2
Décision 5/1 Accréditation d'organisations intergouvernementales . . . . .	2
Décision 5/2 Processus d'examen du Cinquième Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	2
II. Statut du secrétariat du Forum . . . . .	12
III. Examen des progrès réalisés et des mesures à envisager . . . . .	13
IV. Examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social. . . . .	14
V. Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, à examiner sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en vue de leur recommandation au Conseil, et par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale . . . . .	15
VI. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes . . . . .	16
VII. Dialogue multipartite . . . . .	18
VIII. Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales . . . . .	19
IX. Questions diverses . . . . .	24
X. Organisation de la session . . . . .	25
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	25
B. Participation . . . . .	25
C. Élection du Bureau . . . . .	25
D. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	25
E. Documentation . . . . .	26
F. Constitution des groupes de travail et désignation de leurs présidents . . . . .	26

---

G.	Accréditation d'organisations intergouvernementales . . . . .	26
H.	Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session . . . . .	27
Annexes		
I.	Journée de l'Asie et du Pacifique : réalités régionales . . . . .	28
II.	Rôle des forêts dans la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire et application et suivi intégrés et coordonnés des textes des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. . . . .	29
III.	Table ronde I : Reconstruction des forêts dans le monde. . . . .	31
IV.	Lois et gouvernance forestières pour la durabilité . . . . .	33
V.	Liste des documents . . . . .	34

## Chapitre premier

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### **Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire de sa sixième session**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000,*

1. *Prend note* du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa cinquième session<sup>1</sup>;

2. *Prend acte* en particulier de la nécessité d'examiner les questions forestières en vue de préparer la contribution du Conseil économique et social à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale;

3. *Note* que le Forum poursuivra l'examen de ses méthodes de travail conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, du 23 juin 2003, en appliquant la décision 5/2 de la cinquième session du Forum;

4. *Décide* de tenir la sixième session du Forum du 13 au 24 février 2006 à New York;

5. *Décide également* que le Forum devra déterminer, à sa sixième session, la date et le lieu de sa septième session;

6. *Décide en outre* que le Forum devra, à sa sixième session, prévoir la possibilité de recevoir et d'examiner les apports de représentants des grands groupes mentionnés dans l'Action 21 et, qu'à cet égard, le Bureau doit en priorité donner aux grands groupes la possibilité d'organiser des activités parallèles en marge de la sixième session du Forum pour leur permettre de présenter leur point de vue sur les questions examinées pendant la session;

7. *Approuve* l'ordre du jour provisoire de la sixième session du Forum qui est conçu comme suit :

#### **Ordre du jour provisoire de la sixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Application de la décision 5/2 de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.
4. Dates et lieu de la septième session du Forum.

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 22 (E/2005/42).

5. Ordre du jour provisoire de la septième session du Forum.
6. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa sixième session.

8. *Engage* les donateurs intéressés à faire des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts afin de faciliter en particulier le déplacement des représentants de pays en développement et en priorité ceux des pays les moins avancés ainsi que ceux des pays en transition économique, compte tenu de la décision 58/554 de l'Assemblée générale, du 23 décembre 2003.

## **B. Décisions du Forum portées à l'attention du Conseil**

2. Les décisions suivantes, adoptées par le Forum, sont portées à l'attention du Conseil :

### **Décision 5/1**

#### **Accréditation d'organisations intergouvernementales**

Le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé d'accréditer deux organisations intergouvernementales : le Processus de Montréal et le secrétariat de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne.

### **Décision 5/2**

#### **Processus d'examen du cinquième Forum des Nations Unies sur les forêts**

Le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, du 18 octobre 2000, et le programme de travail pluriannuel du Forum, adopté dans sa résolution 1/1, en particulier les alinéas 4 d), i), ii) et iii) de la section A, décide d'achever l'examen, à sa sixième session, des questions ci-dessus qui sont énoncées dans son programme de travail pluriannuel, sur la base du projet de texte entre crochets élaboré lors des consultations officielles tenues à sa cinquième session, reproduit en annexe à la présente décision.

### **Annexe**

#### **Projet de texte du Président\***

*[Le Conseil économique et social,*

*Rappelant et réaffirmant sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000,*

*Rappelant également la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, du 23 juin 2003,*

*Réaffirmant son attachement à tous les principes de la Déclaration de Rio, notamment ceux qui ont trait au droit souverain des pays d'utiliser leurs propres ressources conformément à leurs politiques en matière d'environnement et de développement et aux responsabilités communes mais différenciées des pays; à la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts et du chapitre 11 d'Action 21*

---

\* Présenté le jeudi 26 mai 2005 à 20 heures.

convenus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement; aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts; aux résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts; et aux objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans la Déclaration et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que dans le Consensus de Monterrey,

*Reconnaissant* que les forêts sont importantes pour la prospérité économique et sociale des générations présentes et futures ainsi que pour l'environnement,

*Préoccupé* par la disparition et la dégradation incessantes des forêts et par les répercussions dommageables que subit ainsi l'environnement, de même que l'économie et les moyens de subsistance d'au moins un milliard de personnes, et par la nécessité de mettre plus effectivement en œuvre une gestion durable des espaces forestiers à tous les niveaux afin de relever ces défis majeurs,

*Reconnaissant* les besoins spécifiques des pays dotés d'écosystèmes fragiles, y compris ceux des pays n'ayant qu'une faible couverture forestière,

*Soulignant* la nécessité d'assurer un financement adéquat, un renforcement des capacités, un transfert de technologies respectueuses de l'environnement et une bonne gouvernance à tous les niveaux pour mettre en œuvre une gestion forestière durable, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les pays qui sortent d'un conflit,

*Reconnaissant* la nécessité de renforcer l'Arrangement international sur les forêts pour assurer une mise en œuvre effective des mesures convenues au plan international pour une gestion forestière durable à tous les niveaux,

*Soulignant à nouveau* l'importance du Forum des Nations Unies sur les forêts en tant qu'organisme intergouvernemental de haut niveau sur les forêts au sein de l'Organisation des Nations Unies et le soutien que continue d'apporter le Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que la nécessité pour le Forum de fournir des orientations claires au Partenariat,

*Reconnaissant* la nécessité de renforcer l'approche régionale afin d'établir des liens entre cette instance politique mondiale de haut niveau et la mise en œuvre aux niveaux régional, sous-régional et national,

1. *Décide* de renforcer l'Arrangement international sur les forêts, dans la limite des ressources existantes et au moyen de contributions volontaires;

2. *Convient* qu'outre l'objectif principal et les fonctions essentielles que lui confère la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, l'Arrangement international sur les forêts doit :

a) Renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire;

b) Maintenir en l'état les ressources forestières mondiales et la qualité des forêts aux fins du bien-être économique, social et environnemental à long terme de toutes les populations, en particulier celles qui sont directement tributaires des forêts, notamment les populations locales et autochtones;

[Objectifs d'ensemble]/[Objectifs stratégiques d'ensemble]

3. [En vue de la réalisation des [objectifs généraux de développement du Millénaire,]/[objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire] [Convient également [que tous les efforts possibles soient déployés] [afin de réaliser en 2020 au plus tard]/[d'ici à 2015] les objectifs mondiaux communs suivants en ce qui concerne les forêts/.] [Des progrès quantifiables dans le sens de la réalisation de ces objectifs devront être accomplis d'ici à 2015.]/[devront avoir été accomplis en 2020 au plus tard]/[d'ici à 2015] des progrès quantifiables dans ce sens devront être réalisés d'ici à [2011] [2015]];

*Objectif 1*

[Accord *ad referendum*] Mettre fin à la perte de couverture forestière dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable et en ayant notamment recours à la protection, à la restauration de paysages forestiers, à la création de forêts et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts;

*Objectif 2*

[Accord *ad referendum*] Renforcer les bienfaits économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts ainsi que la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la viabilité écologique, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;

*Objectif 3*

[Accord *ad referendum*] Accroître considérablement la superficie de forêts protégées dans le monde et la superficie de forêts sous gestion durable et accroître la proportion de produits forestiers provenant de forêts sous gestion durable;

*Objectif 4*

[Accord *ad referendum*] Inverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement destinée à la gestion forestière durable et mobiliser des montants considérablement accrus des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts;

4. [Accord *ad referendum*] Convient en outre que les pays doivent s'efforcer par tous les moyens, compte tenu de leur souveraineté nationale, de leurs pratiques et de leurs conditions propres de contribuer aux objectifs mondiaux précités en élaborant ou en proposant des mesures, politiques et actions nationales volontaires ou des objectifs spécifiques;

4 bis. [Accord *ad referendum*] Encourage les pays à présenter volontairement au Forum, à intervalles réguliers à compter de 2007, des rapports sur les progrès accomplis dans le cadre de leurs efforts visant à réaliser les objectifs mondiaux figurant dans la présente résolution en tenant compte, en tant que de besoin, des sept éléments thématiques de la gestion forestière durable;

### Moyens de mise en œuvre

5. *Recommande* vivement aux pays de déployer des efforts concertés afin de mobiliser un engagement et un appui politiques au plus haut niveau en faveur de l'amélioration des moyens de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement (notamment à l'appui des pays en développement) afin de parvenir à une gestion durable des forêts qui tienne compte des priorités économiques, sociales et environnementales ainsi que des particularités aux niveaux national, sous-régional et régional, par des actions tendant à :

a) Inverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement mondiale destinée aux activités relatives aux forêts et appeler au respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement;

b) Encourager vivement les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à accroître leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts afin de réaliser les objectifs de l'Arrangement international sur les forêts;

c) Mobiliser et fournir de nouvelles ressources financières considérables et supplémentaires de toutes provenances, à l'appui d'une gestion durable des forêts pour et dans les pays en développement;

d) Accorder une plus grande priorité à la gestion durable des forêts, notamment en incorporant les programmes forestiers nationaux ou les autres stratégies forestières nationales aux stratégies nationales de planification y compris à d'éventuelles stratégies de réduction de la pauvreté;

e) Appuyer des partenariats visant à mobiliser les ressources financières destinées à la gestion durable des forêts;

f) Faciliter selon que de besoin l'accès des ménages et des collectivités aux ressources forestières et aux marchés;

g) Créer un fonds mondial pour les forêts constitué sur une base volontaire au moyen de ressources financières nouvelles et additionnelles;

*ou*

g) Variante Créer un fonds mondial pour les forêts dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts;

*ou*

g) Variante 2 Inviter l'organe directeur du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à mettre en place un fonds pour appuyer les mesures nationales tendant à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts;

g) Variante 2 *bis* Inviter également l'organe directeur du Programme sur les forêts, qui relève de la Banque mondiale, à établir un fonds qui permette de faciliter la collaboration, aux niveaux régional et mondial, entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;

g) Variante 2 *ter* Prier instamment les pays de verser des contributions au Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux et au Programme sur les forêts, aux fins précises dont il est question aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus;

h) Inviter le Conseil du Fonds mondial pour l'environnement à envisager, à sa vingt-cinquième session, la possibilité d'établir un nouveau programme opérationnel sur les forêts (des fonds supplémentaires suffisants devant être alloués dans le cadre des négociations en cours sur la reconstitution des ressources du Fonds, sans préjudice des autres programmes opérationnels);

*ou*

h) Variante Inviter le Conseil du Fonds mondial pour l'environnement à étudier les moyens d'accorder une plus grande attention à la gestion durable des forêts dans le cadre des programmes opérationnels pertinents du Fonds, notamment en faisant appel à toutes les organisations internationales compétentes en matière de forêts, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale des bois tropicaux en tant qu'agents de réalisation et d'exécution, selon que de besoin;

i) Inviter les institutions internationales et régionales de financement et de développement à affecter des ressources supplémentaires aux pays en développement afin de financer la gestion durable des forêts;

j) Promouvoir la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

k) Créer un climat plus propice aux investissements du secteur privé en faveur de la gestion durable des forêts;

l) Créer un cadre propice à la participation et aux investissements des collectivités locales et des utilisateurs de la forêt en vue d'une gestion durable des forêts;

m) Élaborer des mécanismes financiers novateurs aux niveaux national, régional, interrégional et international afin de dégager des ressources;

n) Favoriser la diversification des sources de revenus des personnes qui vivent dans les zones forestières et aux alentours;

6. *Demande instamment* aux pays de déployer des efforts concertés pour obtenir un engagement et un appui politiques au plus haut niveau en faveur de l'amélioration des moyens de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement en envisageant une approche intégrée des technologies locales et traditionnelles afin de parvenir à une gestion durable des forêts par les actions tendant à :

a) Apporter un soutien accru aux innovations scientifiques et technologiques pour la gestion durable des forêts, y compris celles concernant l'amélioration de la gestion durable des forêts par les collectivités locales;

b) Améliorer la capacité des pays à accroître notablement la production de produits provenant de forêts gérées de façon écologiquement viable;

c) Intégrer les programmes forestiers nationaux aux stratégies nationales de développement durable, aux plans d'action nationaux dans le cadre d'accords

multilatéraux sur l'environnement et, le cas échéant, à des stratégies de réduction de la pauvreté;

d) Promouvoir la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

e) Promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation des forêts. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux;

f) Gérer les ressources existantes de manière appropriée en favorisant notamment les effets de synergie découlant de la mobilisation et de la coordination des ressources bilatérales, multilatérales et unilatérales;

g) Mettre en place des partenariats et des programmes multipartites avec tous les grands groupes pour chercher à atteindre les objectifs d'une gestion durable des forêts et renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire;

h) Encourager les populations autochtones, les femmes et les autres groupes tributaires des forêts à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes qui les touchent;

i) Favoriser la protection et l'utilisation efficace des connaissances traditionnelles et des pratiques optimales en matière de gestion durable des forêts;

j) Promouvoir l'adoption de pratiques forestières optimales grâce au renforcement des normes de gestion durable des forêts;

k) Appliquer la législation forestière et faire prévaloir le respect des lois et la gouvernance;

#### **Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes intersectoriels**

##### *7. Décide :*

a) De faciliter et d'améliorer la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts en regroupant et simplifiant leur formulation ainsi qu'en favorisant une meilleure compréhension de leur objectif par les pays et par toutes les parties prenantes;

b) De promouvoir la recherche-développement forestière grâce à un réseau de centres d'excellence existants dans toutes les régions du monde et en particulier dans les pays en développement;

c) De mettre en place un dispositif centralisé d'échange visant à faciliter et améliorer la mise en commun des données d'expérience et des pratiques optimales et à faciliter l'accès des pays en développement à une technologie améliorée en matière de gestion durable des forêts ainsi qu'un accroissement *in situ* de la valeur ajoutée des produits forestiers;

d) De renforcer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et promouvoir le programme d'action de l'Organisation des Nations Unies pour les forêts d'une manière intégrée et coordonnée en le replaçant dans le cadre du programme d'action global de l'Organisation;

8. *Invite* les accords, instruments et processus multilatéraux pertinents en matière d'environnement ainsi que les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies à améliorer leur collaboration dans le cadre de l'Arrangement international sur les forêts, dispositif intergouvernemental fondamental qui devrait faciliter et coordonner la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts aux niveaux national, régional et mondial;

### **Modes de travail**

9. *Décide* que [le Forum], [en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social] mènera son action conformément à un programme de travail pluriannuel **qui sera adopté à sa première réunion au niveau mondial en 2007** [qui sera établi à sa première session] [**dans le contexte des sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts et de la coopération et du commerce internationaux, ... objectifs mondiaux ...**], avec des cycles bisannuels pour la période 200[6] 8-[2015], le Forum se réunissant [tous les ans/tous les deux ans **au niveau mondial**];

10. *Décide* que le Forum organisera des sessions régionales tous les deux ans afin **d'examiner les questions définies dans le programme de travail pluriannuel, en évaluant notamment** la mise en œuvre et les progrès réalisés aux niveaux [[mondial/], régional] et en donnant des orientations quant aux mesures complémentaires à prendre;

11. *Décide* que ces sessions seront organisées en coopération avec les **commissions régionales de l'ONU** ainsi que les mécanismes régionaux existants, **y compris ceux qui participent au Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres instances** [telles que les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et les commissions régionales des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture], afin d'assurer la complémentarité et **d'éviter** les chevauchements, **et que les décisions des sessions régionales seront présentées aux réunions mondiales du Forum et, le cas échéant, au Conseil économique et social**;

11. *Variante Demande* au Forum de parrainer [d'organiser], avec l'appui des cinq commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies, dans le cadre des principes directeurs et sous la coordination d'ensemble du Forum, en consultation avec le secrétariat du Forum, des réunions régionales du Forum tous les deux ans et invite la FAO à participer activement à ces réunions, à les financer et, dans la mesure du possible à en assurer le coparrainage, par l'intermédiaire de ses commissions régionales des forêts et des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux compétents. Ces réunions régionales devraient :

a) **Étudier les questions définies dans le programme de travail pluriannuel, notamment en procédant à des échanges d'informations et de données d'expérience**;

- b) **Faire rapport aux réunions du Forum au niveau mondial et au Conseil économique et social, selon le cas;**
- c) **Être ouvertes aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi qu'aux grands groupes;**
- d) **Faire appel à la participation d'autres organisations et mécanismes sous-régionaux, régionaux et internationaux compétents;**
- e) **Bénéficier de l'appui du secrétariat du Forum;**
- f) **Être financées à même le budget ordinaire de l'ONU par la réaffectation des sommes économisées en réduisant la fréquence et la durée des réunions mondiales du Forum;**
- g) **Avoir un rôle complémentaire à celui des mécanismes en vigueur, en évitant les chevauchements;**

**Ces réunions régionales devront tirer parti des réunions et mécanismes régionaux existants afin d'éviter les doubles emplois et la fragmentation des activités;**

**11 bis Décide que le Forum continuera de se réunir tous les ans de 2006 à 2008, tant que les modalités des sessions régionales n'auront pas été établies et ne seront pas bien en place. Au cours de sa session de 2008, le Forum décidera s'il y a lieu d'adopter un cycle de deux ans;**

12. *Décide* que le Forum doit continuer à appuyer la participation pleine et effective des pays en développement;

13. *Décide également* que le Forum, avec l'appui des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, complétera et harmonisera les mécanismes de suivi, d'évaluation et de rapports volontaires en se limitant aux éléments thématiques de la gestion durable des forêts dans le cadre de processus d'une utilité reconnue et adaptés aux besoins des pays et il invite les pays à apporter leur contribution à ces processus;

14. *Décide en outre* que l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts devrait être réexaminée en 2015;

15. *Décide* de renforcer le secrétariat du Forum pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche;

16. [*Fonds d'affectation spéciale*]

17. *Décide* que le Forum des Nations Unies sur les forêts continuera de fournir des orientations claires au Partenariat de collaboration sur les forêts;

18. *Demande instamment* aux États Membres d'adresser des directives cohérentes aux organes directeurs des membres du Partenariat afin que ce dernier :

- a) Soit doté d'un mandat lui permettant d'élaborer des plans d'action communs;
- b) Coordonne les travaux de ses membres conformément aux recommandations politiques du Forum afin de promouvoir plus efficacement la gestion durable des forêts;

c) Élabore un programme de travail cohérent ciblé sur des résultats précis et doté d'un budget qui appuie la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Forum;

19. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à engager un processus plus dynamique par des actions tendant à :

a) Accroître la transparence de ses opérations en faisant intervenir les grands groupes dans la planification et la mise en œuvre de ses activités, y compris en agissant en association;

b) Renforcer sa contribution aux activités menées au niveau régional;

c) Analyser les tendances générales, les lacunes et les incidences politiques relevées dans les rapports présentés par les pays aux organisations membres du Partenariat;

20. *Invite également* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer de renforcer le processus de Téhéran lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies pour la conservation et la réhabilitation des forêts dans les pays à faible couverture forestière;

21. [*Financement du Partenariat de collaboration sur les forêts/Fonds de lancement*];

#### **Cadre juridique**

22. *Reconnaît* que la possibilité d'établir un instrument juridique contraignant concernant tous les types de forêts pourrait être envisagée, entre autres options, lorsque l'Arrangement international sur les forêts sera examiné en 2015;

#### **Code volontaire/directives/accord international**

23. *Décide* que le Forum élaborera, d'ici à 2007, un code volontaire/des directives/un accord international sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts, conformément au mandat dont le texte est reproduit à l'annexe X de la présente résolution;

#### **Déclaration et message**

24. *Décide également* de présenter la Déclaration ministérielle de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale sur les contributions essentielles que les forêts peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, conformément à la décision 2004/4 du Conseil économique et social, du 22 juillet 2004;

25. *Décide en outre* que la présente résolution est complémentaire à la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, sans préjudice du statut de cette dernière ni des principes qu'elle établit]

**[Annexe  
Mandat pour l'élaboration d'un code volontaire/de directives/  
d'un cadre d'entente internationale concernant la gestion,  
la préservation et le développement durable de tous les types de forêts**

Objet : Concevoir et énoncer des accords internationaux sur la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêts et contribuer à la réalisation des objectifs convenus à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Processus : Le processus d'élaboration du code volontaire/des directives/du cadre d'entente internationale s'inscrira dans le cadre du futur programme de travail pluriannuel du Forum.

Sujets pouvant être inclus : Titre et objet; confirmation des accords existants; rapports avec d'autres instruments internationaux; coopération; mise en œuvre; suivi et rapports; cadre d'examen.]

## Chapitre II

### Statut du secrétariat du Forum

1. Le Forum a examiné les points 3 et 7 de l'ordre du jour, respectivement intitulés « Statut du secrétariat du Forum » et « Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes », à sa 2<sup>e</sup> séance tenue le 16 mai 2005.
2. À la 2<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a fait une déclaration.
4. Toujours à la même séance, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Luxembourg (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, à savoir la Turquie et la Croatie; et des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, à savoir l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, qui se sont joints à la déclaration), États-Unis, Fédération de Russie, Nouvelle-Zélande, Guatemala, Mexique, Suisse, Indonésie [au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)], Australie et République islamique d'Iran.

## Chapitre III

### Examen des progrès réalisés et des mesures à envisager

1. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour, « Examen des progrès réalisés et des mesures à envisager », avec les points 5 et 6, à sa 3<sup>e</sup> séance, tenue le 16 mai 2005, et avec les points 5, 6 et 7 à ses 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, tenues les 17 et 27 mai 2005. Pour l'examen du point 4, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès réalisés et des mesures à envisager (E/CN.18/2005/8).
2. À la 3<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, les coprésidents du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts ont fait des exposés.
4. À la 3<sup>e</sup> séance également, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Luxembourg (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, à savoir la Turquie et la Croatie; et des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, à savoir l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, qui se sont joints à la déclaration), États-Unis d'Amérique, Canada, Norvège, Cuba, Suisse, Nouvelle-Zélande, Australie, République de Corée, République islamique d'Iran, Chine, Fédération de Russie et Nigéria.
5. À la même séance, les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Organisation du Traité de coopération amazonienne et Processus de Montréal.
6. À la même séance également, les représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Global Youth Action Network (au nom de six grands groupes) et la Fondation Tebtebba (au nom du grand groupe des peuples autochtones).

## **Chapitre IV**

### **Examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social**

Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour, « Examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social », avec les points 4 et 6 à sa 3<sup>e</sup> séance, tenue le 16 mai 2005, et avec les points 4, 6 et 7 à ses 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, tenues les 17 et 27 mai 2005. Pour l'examen du point 5, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts (E/CN.18/2005/6).

## Chapitre V

### **Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, à examiner sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en vue de leur recommandation au Conseil, et par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale**

Le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour, « Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, à examiner sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en vue de leur recommandation au Conseil, et par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale », avec les points 4 et 5 à sa 3<sup>e</sup> séance, tenue le 16 mai 2005, et avec les points 4, 5 et 7 à ses 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, tenues les 17 et 27 mai 2005. Pour l'examen du point 6, le Forum était saisi des documents suivants :

- a) Rapport issu de la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2005/2);
- b) Note du Secrétaire général sur les paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, en vue de leur recommandation au Conseil et, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale (E/CN.18/2005/9).

## Chapitre VI

### **Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes**

1. Le Forum a examiné le point 7 de l'ordre du jour, « Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes », avec le point 3 à sa 2<sup>e</sup> séance, tenue le 16 mai 2005, et avec les points 4, 5 et 6 à ses 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, tenues les 17 et 27 mai 2005. Pour l'examen du point 7, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2005/5);

b) Document d'information concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts (E/CN.18/2005/INF/1).

2. À la 2<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a fait une déclaration.

4. À la même séance également, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Luxembourg (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, à savoir la Turquie et la Croatie; et des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, à savoir l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, qui se sont joints à la déclaration), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Nouvelle-Zélande, Guatemala, Mexique, Suisse, Indonésie [au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)], Australie et République islamique d'Iran.

#### **Table ronde sur le thème « Journée de l'Asie et du Pacifique : réalités régionales »**

5. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 18 mai 2005, le Forum a tenu une table ronde sur le thème : « Journée de l'Asie et du Pacifique : réalités régionales » dont les débats étaient animés par Neria Andin, Sous-Directrice du Département de l'environnement et des ressources naturelles du Bureau de la gestion des forêts (Philippines).

6. Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique a ouvert le débat et a fait une déclaration.

7. Des exposés ont été présentés par David Kaimowitz, Directeur général du Centre pour la recherche forestière internationale; Hiro Miyazono, Directeur adjoint de la Coopération internationale de sylviculture (Japon); Freezailah bin Che Yeom (Malaisie); Gopa Pandey, Conservatrice des forêts, recherche et extension, Département des forêts (Inde); et Kanchan Lama de la Société pour les partenaires en développement (Népal).

8. À la même séance, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Chine, Indonésie, Croatie, Nouvelle-Zélande, Inde, Pakistan, Luxembourg, Guatemala, États-Unis d'Amérique et Népal.

### **Mesures prises par le Forum**

9. À la 12<sup>e</sup> séance, le 27 mai, le Forum était saisi du résumé informel des débats de la table ronde, présenté par le Président.
10. À la même séance, le Forum a décidé d'annexer le résumé des débats de la table ronde à son rapport (voir l'annexe I).

## Chapitre VII

### Dialogue multipartite

1. À la cinquième session du Forum, après avoir consulté les grands groupes au sujet de l'organisation du dialogue multipartite, le Bureau a décidé que le point 8 de l'ordre du jour, « Dialogue multipartite », serait intégré aux discussions plénières consacrées à tous les points de l'ordre du jour, y compris au débat ministériel de haut niveau.
2. Le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur le dialogue multipartite (E/CN.18/2005/3 et Add.1 à 8), communiquant les documents de travail soumis par les grands groupes.
3. À la 5<sup>e</sup> séance, le 17 mai, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration liminaire.
4. À la même séance, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Luxembourg (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, à savoir la Turquie et la Croatie; et des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, à savoir l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, qui se sont joints à la déclaration), République islamique d'Iran, Suisse, Canada, Trinité-et-Tobago et Norvège.
5. À la 7<sup>e</sup> séance, le 25 mai, le représentant de Cuba a présenté une motion d'ordre concernant les modalités de participation des grands groupes au débat ministériel de haut niveau, proposant que ces derniers soient invités à faire leur déclaration après les délégations gouvernementales, et non durant le débat ministériel de haut niveau.
6. Le représentant du Luxembourg est intervenu en faveur des modalités d'origine.
7. Les représentants de la Côte d'Ivoire et de la Colombie sont intervenus en faveur de la proposition cubaine.
8. Le Président a ensuite décidé que les modalités seraient maintenues telles que formulées initialement.
9. Les représentants de Cuba et du Brésil ont fait des déclarations.
10. Le Secrétaire a répondu à une question posée par le représentant du Brésil.
11. À la suite d'une intervention du représentant de Cuba, le Forum a décidé de réviser les modalités d'organisation du débat ministériel de haut niveau.

## Chapitre VIII

### **Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales**

1. Le débat ministériel de haut niveau du Forum a eu lieu les 25 et 26 mai 2005 (7<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup> séances du Forum). Le Forum était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur le débat ministériel de haut niveau et le dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales (E/CN.18/2005/4);

b) Rapport du Secrétaire général sur les liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (E/CN.18/2005/7);

c) Lettre datée du 15 octobre 2004, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Suisse et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de l'atelier organisé par les Gouvernements indonésien et suisse sur la décentralisation, les systèmes forestiers fédéraux et les programmes forestiers nationaux (« Atelier d'Interlaken ») (E/CN.18/2005/10);

d) Lettre datée du 24 février 2005, adressée au Secrétaire général par les Chargés d'affaires par intérim des Missions permanentes des États-Unis d'Amérique et du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport des Coprésidents de l'Initiative gouvernementale d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts consacrée à l'avenir de l'Arrangement international sur les forêts (rapport de Guadalajara) (E/CN.18/2005/11);

e) Note verbale datée du 21 avril 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport récapitulatif de l'initiative de pays sur le thème « Mécanismes financiers novateurs : à la recherche de solutions durables pour assurer la viabilité financière des forêts » (E/CN.18/2005/13);

f) Note du Secrétariat transmettant la déclaration adoptée à l'issue de la Réunion ministérielle sur les forêts convoquée le 14 mars 2005 à Rome par le Directeur général de la FAO (E/CN.18/2005/14);

g) Lettre datée du 2 mai 2005, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Brésil et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de l'atelier sur la mise en œuvre de la restauration de paysages forestiers organisé sous le parrainage des deux pays (E/CN.18/2005/15);

h) Note verbale datée du 20 avril 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport sur la Réunion d'experts sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts et l'application des engagements internationaux dans ce domaine (E/CN.18/2005/16).

2. À la 7<sup>e</sup> séance, le 25 mai, le Président a ouvert le débat de haut niveau et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique a pris la parole.

3. À la même séance, la modératrice, Buyelwa Patience Sonjica, Ministre des affaires hydrauliques et forestières de l'Afrique du Sud, a fait une déclaration.
4. À la même séance, les hauts représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Luxembourg (au nom de l'Union européenne et d'autres pays), Autriche, Indonésie [au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)], Irlande, Malaisie, Angola, Suisse, Maroc, Mexique, République de Corée, Costa Rica, France et Kenya.
5. Toujours à la même séance, les représentants des organisations ci-après ont fait des déclarations : Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), Union mondiale pour la nature (UICN), Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
6. À la même séance également, les représentants des grands groupes ci-après ont fait des déclarations : commerce et industrie, communauté scientifique et technologique, travailleurs et syndicats, enfants et jeunes, peuples autochtones, agriculteurs et organisations non gouvernementales.
7. À la 9<sup>e</sup> séance, le 26 mai, les hauts représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Luxembourg (au nom de l'Union européenne), Nouvelle-Zélande, Malaisie, Afrique du Sud, Fédération de Russie, Inde, France, Gabon (au nom de la Commission des forêts d'Afrique centrale), Trinité-et-Tobago, Finlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Lettonie, Lesotho, Argentine, Chine, Colombie, Liban, Hongrie et Pays-Bas.
8. Le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et les représentants ci-après des membres du Partenariat ont aussi fait des déclarations : Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention sur la diversité biologique, au nom du Secrétaire exécutif, et Programme des Nations Unies pour l'environnement.
9. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont fait des déclarations : femmes, enfants et jeunes, travailleurs et syndicats, organisations non gouvernementales, agriculteurs et petits propriétaires forestiers et peuples autochtones.
10. À la 10<sup>e</sup> séance, le 26 mai, les hauts représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Nigéria, Bolivie, Norvège, Zimbabwe, République-Unie de Tanzanie, République islamique d'Iran, Pologne, Pérou, Pakistan, Croatie, Zambie, États-Unis d'Amérique, Philippines, Suisse, Japon, Serbie-et-Monténégro, Italie, Népal, Suède, Australie, Canada, Guyana, Cambodge, Chili, Cuba et Honduras (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale).

#### **Tables rondes de haut niveau**

11. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 25 mai, le Forum a tenu deux tables rondes en parallèle, l'une sur le thème de la reconstitution des forêts dans le monde et l'autre sur le thème des lois et de la gouvernance forestières pour la durabilité.

### **Table ronde sur la reconstruction des forêts dans le monde**

12. La table ronde consacrée à la reconstruction des forêts dans le monde a été animée par M. Elliot Morley, Ministre d'État, Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni, qui a fait une déclaration liminaire.

13. Le Forum a entendu les déclarations faites par les principaux orateurs suivants : Carlos Manuel Rodríguez, Ministre de l'environnement et de l'énergie du Costa Rica; Octavie Modert, Secrétaire d'État à l'agriculture, à la viticulture et au développement rural du Luxembourg; Zhu Lieke, Vice-Ministre, Administration d'État des forêts de la République populaire de Chine; et M. Henson Moore, Président-Directeur général de l'American Forest and Paper Association.

14. Les représentants suivants ont fait des observations et posé des questions aux orateurs principaux : Henri Djombo, Ministre des forêts et de l'environnement du Congo; Haji Adenan bin Haji Satem, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de la Malaisie; les représentants du Japon, du Bangladesh, du Pérou et de la Finlande, ainsi que le représentant de la Convention sur la diversité biologique.

15. Un dialogue s'est instauré, au cours duquel les représentants suivants sont intervenus : Lars Sponheim, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation de la Norvège; les représentants du Liban et de l'Indonésie; Henri Djombo, Ministre des forêts et de l'environnement du Congo; Antonio Serrano-Rodríguez, Secrétaire général du territoire et de la biodiversité, Ministère de l'environnement de l'Espagne; Soo-hwa, Ministre adjoint, Service de foresterie de la République de Corée; Sally Collins, Chef associée du Service des forêts des États-Unis, Département de l'agriculture des États-Unis; Alberto Cárdenas-Jiménez, Secrétaire de l'environnement et des ressources naturelles du Mexique; les représentants de la République islamique d'Iran et du Portugal; Francisco Castro Rego, Directeur général des ressources forestières, Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche du Portugal; les représentants du Bangladesh, du Japon et de l'Australie; Rachel Arungah, Secrétaire permanente au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya.

16. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont participé au dialogue : Union mondiale pour la nature (UICN) et secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier.

17. Les représentants des grands groupes suivants ont également participé à la table ronde : travailleurs et syndicats et enfants et jeunes.

### **Table ronde sur les lois et la gouvernance forestières pour la durabilité**

18. La table ronde consacrée aux lois et à la gouvernance forestières pour la durabilité a été animée par Judith Bahemuka, Représentante permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a fait une déclaration liminaire.

19. Les principaux orateurs ci-après ont aussi fait des déclarations : M. S. Kaban, Ministre des forêts de l'Indonésie; et M. Michael Ross, Professeur à l'Université de Californie à Los Angeles.

20. Les hauts représentants ci-après ont ensuite fait des exposés : Chambrier Barro, Ministre délégué pour l'économie forestière, les eaux, la pêche et l'environnement, chargé de la protection de la nature, Gabon; Valery Rochtchoupkine, Chef de l'Agence forestière du Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie; M<sup>me</sup> Rosalia Arteaga Serrano, Secrétaire générale de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne; Everton Vargas, Chef du Département des affaires environnementales et spéciales, Ministère des relations extérieures du Brésil.

21. Un dialogue s'est instauré, au cours duquel les représentants des pays ci-après sont intervenus : République de Corée, Afrique du Sud, Finlande, Lettonie, Côte d'Ivoire, République populaire de Chine, France, Malaisie, Roumanie, Suisse, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Turquie, Guatemala, Japon, Danemark, Kenya, Philippines, Suède, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Grèce et Mexique.

22. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont participé au dialogue : Union mondiale pour la nature (UICN) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

23. Les représentants des grands groupes ci-après ont également participé à la table ronde : agriculteurs et petits propriétaires fonciers, enfants et jeunes, organisations non gouvernementales et travailleurs et syndicats.

## **Mesures prises par le Forum**

### **Résultats du débat de haut niveau**

24. À la 10<sup>e</sup> séance, le 26 mai, le Forum était saisi du texte d'un projet de déclaration ministérielle, disponible en anglais seulement, dont lecture a été donnée par le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

25. À la même séance, le Président a proposé que le Forum adopte le projet de déclaration.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants du Luxembourg (au nom de l'Union européenne), de Cuba, de la Suisse, de la République islamique d'Iran, de la Norvège, du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Mexique.

27. Le Président a ensuite proposé de remplacer le texte du projet de déclaration par un résumé du débat de haut niveau qu'il se chargerait d'établir.

28. Après avoir entendu les déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Canada, le Forum a décidé d'adopter la proposition du Président.

29. À la 12<sup>e</sup> séance, le 27 mai, le Forum était saisi du résumé du débat de haut niveau établi par le Président.

30. À la même séance, le Forum a décidé d'annexer le résumé au rapport de sa cinquième session (voir l'annexe II).

### **Table ronde sur la reconstruction des forêts dans le monde**

31. À la 12<sup>e</sup> séance, le 27 mai, le Forum était saisi d'un résumé de la table ronde sur la reconstruction des forêts dans le monde, soumis par le Président.

32. À la même séance, le Forum a décidé d'annexer le résumé au rapport de la cinquième session du Forum (voir l'annexe III).

**Table ronde sur les lois et la gouvernance forestières pour la durabilité**

33. À la 12<sup>e</sup> séance, le 27 mai, le Forum était saisi d'un résumé de la table ronde sur les lois et la gouvernance forestières pour la durabilité, soumis par le Président.

34. À la même séance, le Forum a décidé d'annexer le résumé au présent rapport (voir l'annexe IV).

## **Chapitre IX**

### **Questions diverses**

Le Forum n'a pas examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa cinquième session.

## Chapitre X

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 14 mai 2004 et du 16 au 27 mai 2005. Le Forum a tenu 12 séances plénières (1<sup>re</sup> à 12<sup>e</sup>).
2. La session a été ouverte par le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

#### B. Participation

3. Ont participé au Forum, des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Des représentants des organisations du système des Nations Unies et des représentants d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres ont également participé à la session. La liste des participants figure dans le document E/CN.6/2005/INF/2.

#### C. Élection du Bureau

4. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, tenues respectivement le 14 et le 16 mai, le Forum a élu le Bureau suivant pour sa quatrième session :

*Président :*

Manuel Rodríguez Becerra (Colombie)

*Vice-Présidents :*

Francis K. Butagira (Ouganda)

Adam Craciunescu (Roumanie)

Denys Gauer (France)

Rezlan Ishar Jenie (Indonésie)

5. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Forum a élu par acclamation Vasile Lupu (Roumanie) Vice-Président, en remplacement d'Aman Craciunescu (Roumanie).
6. À la même séance, il a été décidé que Rezlan Ishar Jenie (Indonésie) assumerait aussi les fonctions de rapporteur.
7. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 17 mai, le Forum a élu Simeon A. Adekanye (Nigéria) Vice-Président, en remplacement de Francis K. Butagira (Ouganda).

#### D. Adoption de l'ordre du jour

8. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire suivant pour la session, tel que modifié oralement :
  1. Élection du Bureau.
  2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
  3. Statut du secrétariat du Forum.

4. Examen des progrès réalisés et des mesures à envisager.
5. Examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social.
6. Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, à examiner sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en vue de leur recommandation au Conseil, et par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale.
7. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes.
8. Dialogue multipartite.
9. Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session.

## **E. Documentation**

9. La liste des documents dont le Forum était saisi à sa cinquième session est présentée à l'annexe V.

## **F. Constitution des groupes de travail et désignation de leurs présidents**

10. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Forum a créé deux groupes de travail. Sur proposition du Président, des points de l'ordre du jour ont été attribués aux deux groupes de travail, qui seront présidés par des vice-présidents comme suit :
  - a) *Groupe de travail I*, Rezlan Ishar Jenie (Indonésie) et Vasile Lupu (Roumanie) : points 4 à 7;
  - b) *Groupe de travail II*, Denys Gauer (France) et Simeon A. Adekanye (Nigéria) : points 8 et 9.

## **G. Accréditation d'organisations intergouvernementales**

11. À sa 2<sup>e</sup> séance également, le 16 mai, le Forum a décidé d'accréditer les deux organisations intergouvernementales suivantes : Processus de Montréal et Secrétariat de l'Organisation du Traité en vue de la coopération amazonienne.
12. À la même séance, le représentant du Guatemala a fait une déclaration.
13. À la même séance également, le représentant de l'Organisation du Traité en vue de la coopération amazonienne a fait une déclaration.

## **H. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session**

14. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 27 mai, le Forum était saisi d'un projet de décision présenté par le Président dans un document informel intitulé « Rapport de la cinquième session du Forum et projet d'ordre du jour provisoire de la sixième session », disponible en anglais seulement.

15. Après avoir entendu les déclarations des représentants du Ghana (au nom du Groupe africain), du Luxembourg, du Nigéria, de la Suisse, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Brésil, de la Lettonie, du Canada, de la Fédération de Russie, du Nigéria, du Japon, du Sénégal, de l'Argentine, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Colombie, de l'Afrique du Sud et du Bénin, le Forum a décidé de recommander au Conseil économique et social pour adoption (voir chap. I, sect. A) ce projet de résolution tel que modifié oralement.

16. À la 12<sup>e</sup> séance également, le 27 mai 2005, le Vice-Président et Rapporteur a présenté le projet de rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session (E/CN.18/2005/L.1).

17. À la même séance également, le Forum a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur à en établir une version définitive avec l'appui du Secrétariat.

## Annexe I

### Journée de l'Asie et du Pacifique : réalités régionales

#### Résumé présenté par le Président du Forum

1. La table ronde sur le thème « Journée de l'Asie et du Pacifique : réalités régionales » était la dernière manifestation spéciale d'une série de présentations régionales qui avaient commencé en 2003 lors de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, pour permettre l'échange d'idées, de points de vue et de stratégies visant à promouvoir une gestion durable des forêts. Elle a mis en lumière le rôle crucial des forêts et des arbres dans le développement durable de la région de l'Asie et du Pacifique.

#### Recommandations pratiques déposées au cours du débat

2. La région de l'Asie et du Pacifique est la plus peuplée du monde. Elle est habitée par 55 % de la population du globe, ce qui impose une énorme pression sur ses forêts. Les participants ont examiné les tendances actuelles de la gestion durable des forêts dans cette région ainsi que des carences et les problèmes à résoudre, notamment : la diminution du couvert forestier, la dégradation des sols due à la forte densité démographique dans les forêts, l'abattage illégal et les autres activités non autorisées, l'emploi inapproprié des subventions forestières, les conflits armés survenant dans les zones boisées, les plans d'aménagement non durable et les tentatives infructueuses de certification des forêts. Les participants ont aussi évoqué les efforts faits par leurs pays respectifs pour donner de l'autonomie aux femmes par la gestion communautaire des forêts, la création de forêts côtières, les activités de coopération régionale du Partenariat pour les forêts de l'Asie, et les stratégies de réduction de la pauvreté grâce à l'aménagement forestier.

3. Il est apparu que les moyens suivants permettraient d'améliorer la mise en œuvre d'un aménagement forestier durable : l'estimation de la valeur des services environnementaux et le paiement de ces services, la définition de critères et indicateurs applicables à la gestion durable des forêts, un système de certification crédible avec vérification de l'exécution effective, un financement adéquat, le renforcement des capacités, des stratégies de mobilisation sociale, des réformes du régime foncier et une coopération bilatérale et multilatérale. Les participants ont souligné la nécessité de formuler une stratégie de mise en œuvre accompagnée d'activités de suivi, notamment un mécanisme de contrôle efficace et rationnel aux niveaux national, régional et international, comportant des liens entre ces différents niveaux.

4. Les participants ont conclu que cette table ronde avait élargi leurs connaissances et montré l'intérêt que pourraient présenter des approches sous-régionales et régionales pour les travaux futurs du dispositif international sur les forêts en vue de résoudre les problèmes actuels et ceux que commence à poser la gestion durable des forêts.

## Annexe II

### **Rôle des forêts dans la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire et application et suivi intégrés et coordonnés des textes des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social**

#### **Résumé présenté par le Président du Forum**

1. Les forêts et les arbres jouent un rôle primordial en aidant les populations, en particulier les pauvres, à vivre. Les ressources forestières contribuent directement à la subsistance de 90 % des 1,2 milliard d'individus qui vivent dans l'extrême pauvreté et qui dépendent des forêts pour enrichir leurs terres, nourrir leurs bétails et protéger leurs ressources en eau. Les forêts leur fournissent nourriture, énergie, logement et médicaments, et sont une source de commerce et de bien-être spirituel. Il est donc essentiel de trouver les moyens de gérer les forêts de manière plus viable pour réaliser les objectifs de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

2. La séance plénière a consisté en un dialogue entre les ministres, les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des représentants de haut niveau des grands groupes. Les débats ont été conduits par M<sup>me</sup> Buyelwa Patience Sonjica, Ministre des affaires hydrauliques et forestières de l'Afrique du Sud.

#### **Recommandations pratiques dégagées au cours du débat**

3. Les efforts déployés pour vaincre la pauvreté et réaliser un développement durable resteront vains si la dégradation et la destruction des ressources naturelles, notamment la disparition des forêts et les activités illégales menées dans ce secteur, se poursuivent au même rythme. Là où les forêts jouent un rôle primordial en permettant aux populations de faire face à la pauvreté, les droits de ces dernières devraient être protégés en garantissant l'accès aux produits forestiers ligneux et non ligneux et en assurant la sécurité foncière dans ce contexte. Les efforts visant à relever ces défis et à faire progresser l'aménagement forestier durable doivent être intensifiés à tous les niveaux, y compris par l'application stricte d'un dispositif international concernant les forêts.

4. Le déboisement se poursuit à un rythme alarmant, ce qui doit faire l'objet d'une attention constante de la part de la communauté internationale et conduire à renouveler les engagements pris à l'échelle mondiale en faveur de la lutte contre le déboisement, en rétablissant les fonctions remplies par les forêts, en restaurant les paysages dégradés, et en améliorant les moyens de subsistance des populations pauvres qui vivent dans les forêts et aux alentours. Plusieurs participants ont souligné que la définition d'objectifs forestiers mondiaux dans ce domaine pourrait inciter à agir à tous les niveaux et encourager les pays à fixer leurs propres objectifs pour s'acquitter de ces engagements. Ces objectifs communs pourraient aussi être transmis à la séance plénière de haut niveau de la sixième session de l'Assemblée générale au cours de laquelle les chefs d'État et de gouvernement participeront à l'examen complet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.

5. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'intensifier la mobilisation des ressources, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, en vue de la gestion durable des forêts et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le renforcement des capacités, la recherche et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement ont également été considérés comme prioritaires pour réaliser des progrès sensibles sur le terrain.

6. Certaines délégations ont fait remarquer que les forêts sont profondément imbriquées avec d'autres secteurs de la société et que leur gestion exige des efforts concertés et des approches intersectorielles. Les programmes forestiers nationaux fournissent un cadre idéal permettant aux pays d'utiliser les arbres et les forêts pour atteindre des objectifs de développement plus larges.

## Annexe III

### Table ronde I : Reconstruction des forêts dans le monde

#### Résumé présenté par le Président du Forum

1. Compte tenu du taux alarmant du déboisement, de nouvelles stratégies ont été constamment mises en œuvre pour résoudre ce problème critique et déterminer les forces sous-jacentes en jeu. Ainsi, la régénération des forêts, l'extension forestière naturelle et la création de forêts de plantation ont contribué, dans une certaine mesure, à empêcher la détérioration des écosystèmes forestiers et apporté aux populations concernées des avantages d'ordre environnemental, commercial et social.
2. La table ronde était présidée par M. Elliot Morley, Ministre d'État (changement climatique et environnement), Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
3. La table ronde a fourni aux ministres, aux chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux participants du Groupe principal de haut niveau, l'occasion de déterminer comment accroître la reconnaissance politique de l'importance d'une régénération des forêts dans le monde entier, et de s'acquitter des engagements de haut niveau qui ont été pris dans ce domaine, y compris ceux qui sont contenus dans la Déclaration du Millénaire.

#### Recommandations pratiques dégagées au cours du débat

4. Parmi les facteurs que les gouvernements ont identifiés au cours du débat comme susceptibles de contribuer à réduire la dégradation des forêts par des décisions prises dans d'autres secteurs, on a souligné la nécessité de collaborer plus étroitement avec des ministères comme le Ministère de la culture et de l'environnement. L'avenir des forêts suppose que les pays adoptent des politiques rurales équilibrées.
5. La mise en place d'un mécanisme financier qui déterminerait la valeur des services et des avantages fournis par les forêts et sensibiliserait les décideurs responsables des questions financières, a aussi été considérée comme pouvant encourager les gouvernements à appuyer la reconstitution des forêts. L'étude de sources de financement novatrices pourrait ouvrir de nouvelles possibilités au secteur forestier, consistant notamment à : accroître les recettes provenant des ressources forestières; promouvoir des débouchés commerciaux pour les produits forestiers et tarifier les services environnementaux; stimuler la coopération internationale; encourager l'investissement privé; organiser des incitatifs pour convaincre les petits propriétaires de forêts et les autres parties prenantes d'adopter des modes de gestion durables; promouvoir des partenariats privé-public; et appliquer divers systèmes, tels que le mécanisme pour un développement propre, afin de financer des projets intéressant la forêt.
6. La formulation et la mise en œuvre de plans forestiers nationaux, avec des objectifs et des attentes clairement définis, bénéficiant d'un engagement actif des partenaires intéressés, notamment les femmes et les jeunes, pourraient améliorer considérablement la reconstruction des forêts. Cela influencerait sur les autres

politiques nationales de développement et sensibiliserait les responsables politiques à la gestion, à la préservation et au développement durable des forêts.

7. Les recommandations suivantes ont été formulées au cours de cette table ronde : faire porter les efforts sur les régions et les pays où la reconstruction des forêts est particulièrement nécessaire; appuyer les activités régionales de régénération des forêts grâce aux processus existants tels que les processus de critères et d'indicateurs et le processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier, ainsi que les partenariats tels que le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers; prier instamment le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de faciliter le transfert de technologies de restauration des forêts respectueuses de l'environnement et aider au renforcement des capacités; demander au Forum des Nations Unies sur les forêts de trouver les moyens de créer un mécanisme financier pour la reconstruction des forêts et lui demander aussi de fournir des informations et une aide aux pays pour établir des relations claires avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le mécanisme de développement propre au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

## Annexe IV

### Lois et gouvernance forestières pour la durabilité

#### Résumé présenté par le Président du Forum

1. M<sup>me</sup> Judith Bahemuka, Représentante permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, a animé un vaste et constructif débat au cours duquel les participants ont reconnu l'importance fondamentale de la gouvernance pour une gestion durable des forêts et les effets dommageables des conflits sur la conservation des ressources naturelles. Dans de nombreux pays, la mauvaise gestion publique est associée à la pauvreté. L'expérience des pays riches a montré que les nombreuses actions menées aux niveaux international, régional, sous-régional et national pouvaient s'avérer utiles au renforcement des lois et de la gouvernance forestières pour la durabilité.

#### Recommandations pratiques dégagées au cours du débat

2. Le renforcement de la législation nationale et de son application sont considérés comme prioritaires. Les initiatives régionales, la coopération et les accords multilatéraux et bilatéraux jouent aussi un rôle important dans l'application des lois et la gouvernance forestières.

3. Les participants ont préconisé notamment de clarifier les droits d'occupation des terrains boisés ainsi que les droits d'accès et d'usage, et de les faire respecter. La décentralisation, de même que l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les propriétaires de forêts et les collectivités, les entreprises industrielles et commerciales et la société civile contribuent aussi à améliorer la gouvernance forestière.

4. Un autre élément indispensable d'une bonne gouvernance est la transparence des contrats publics et des paiements relatifs aux redevances d'usage des ressources forestières ainsi que l'adoption de systèmes efficaces et équitables pour le partage des recettes.

5. La certification d'origine du bois et des produits ligneux, la chaîne de responsabilité et les codes de conduite adoptés volontairement permettent de réduire les pratiques illégales dans le domaine forestier. S'agissant des produits forestiers qui résultent d'une exploitation licite et durable, il convient de leur faciliter l'accès aux marchés, de renforcer les règles applicables aux marchés publics et d'intensifier les transferts de technologies et l'échange d'expériences. Une condition préalable au renforcement des systèmes de gouvernance consiste à améliorer les conditions de l'exécution, y compris par le renforcement des capacités, par une assistance technique et financière.

## Annexe V Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.18/2005/1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/CN.18/2005/2	6	Rapport issu de la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêt
E/CN.18/2005/3 et Add.1 à 8	8	Note du Secrétariat sur le dialogue multipartite
E/CN.18/2005/4	9	
E/CN.18/2005/5	7	Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes
E/CN.18/2005/6	5	Rapport du Secrétaire général sur l'efficacité du dispositif international concernant les forêts
E/CN.18/2005/7	9	Rapport du Secrétaire général sur les liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire
E/CN.18/2005/8	4	Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès réalisés et des mesures à envisager
E/CN.18/2005/9	6	Note du Secrétaire général sur les paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêt, en vue de leur recommandation au Conseil et, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale
E/CN.18/2005/10	9	Lettre datée du 15 octobre 2004, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Suisse et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport de l'atelier organisé conjointement sur le thème « Décentralisation, systèmes forestiers fédéraux et programmes forestiers nationaux », par les Gouvernements de l'Indonésie et de la Suisse
E/CN.18/2005/11	9	Lettre datée du 24 février 2005, adressée au Secrétaire général par les chargés d'affaires par intérim des Missions permanentes des États-Unis d'Amérique et du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport du Coprésident sur l'initiative gouvernementale d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts

---

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
		consacrée à l'avenir de l'Arrangement international sur les forêts
E/CN.18/2005/12	10	Lettre datée du 11 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2005/13	9	Note verbale datée du 21 avril 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport de l'initiative de pays sur le thème « Mécanismes financiers novateurs : à la recherche de solutions durables pour assurer la viabilité financière des forêts »
E/CN.18/2005/14	9	Note du Secrétariat transmettant la déclaration adoptée à l'issue de la réunion ministérielle sur les forêts convoquée le 14 mars 2005 à Rome par le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
E/CN.18/2005/15	9	Lettre datée du 2 mai 2005, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Brésil et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord transmettant le rapport de l'initiative de pays sur la mise en œuvre de la restauration de paysages forestiers
E/CN.18/2005/16	9	Note verbale datée du 21 avril 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport de l'initiative d'organisation sur le thème « Réunion d'experts sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts et l'application des engagements internationaux dans ce domaine »
E/CN.18/2005/17	2	Note du Secrétariat sur l'accréditation des organisations intergouvernementales auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2005/L.1	9	Projet de rapport
E/CN.18/2005/INF/1	7	Document d'information concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts : cadre 2005

---

